

## Foire de Bellegarde : les Témoins de Jéhovah agitent le landerneau

le 07.10.2009 | 14h29

Le week-end dernier, à la Foire de Bellegarde, la secte disposait d'un stand...

« On s'est fait piéger ! Si je l'avais su, j'aurais refusé leur présence... » Bernard Roux, président

de l'union commerciale de Bellegarde, a découvert au dernier moment la présence des Témoins de Jéhovah sur la 54e foire. « C'était trop tard, l'événement était lancé. En plus, ils ont accepté sans discuter les conditions de notre gestionnaire (la société Pays de Gex Promotion et Animation à Gex - NDLR) qui s'est fait avoir lui aussi... »

Pas tant que ça ! Car interrogé à son tour, le gestionnaire, Jean-Christophe Guichon, assume : « Je savais qu'il s'agissait des Témoins de Jéhovah. Je leur ai vendu l'espace car rien ne me permet de les refuser. Il faudrait changer le règlement. Je n'ai rien à redire sur leur présence, même si je ne partage pas leurs convictions. Ils viennent depuis longtemps à la foire de Gex pour laquelle je suis aussi prestataire. Là-bas, personne n'est choqué. Pourquoi ce remue-ménage ? »

« Remue-ménage » est un euphémisme ! La fédération de l'Ain du Parti socialiste a réagi, dénonçant notamment « la contribution de fonds publics à l'organisation de l'événement. »

Plusieurs associations ont publié un communiqué commun pour dénoncer « le prosélytisme religieux des Témoins de Jéhovah (...) » et stigmatiser le fait qu'une manifestation financée avec des fonds publics serve de support à de la propagande religieuse )»

Du côté des élus, partenaires financiers de la foire, les points de vue convergent. Pour le conseiller général socialiste Guy Larmanjat, « l'événement doit rester économique et festif. » Un avis partagé par Michel de Souza, président de la communauté de communes, pour qui « le culte des Témoins de Jéhovah comme n'importe quel autre, n'a rien à faire sur la foire. » Pour le maire de Bellegarde, Régis Petit, « il est temps de légiférer, que les parlementaires disent clairement ce qui est indésirable. »

**A lire plus en détails dans notre édition du 8 octobre**